

DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 8 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 02/09/2022
Numéro de délibération de la séance 080922/01

Le huit septembre deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie FOUQUET, la plus âgée des membres du Conseil municipal.

Nombre de Membres

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Excusés : 0
- Procuration : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, Mme Sylvie FOUQUET, Mme Sylvie HAMPIKIAN
A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Objet : **Election du maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (nul) : 1

À déduire (blanc) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

- M Claude ACHARD : 8 (huit) voix,
- Mme Sylvie HAMPIKIAN : 1 (une) voix

- M Claude ACHARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 8 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 02/09/2022
Numéro de délibération de la séance 080922/02

Le huit septembre deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Excusés : 0
- Procuration : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, Mme Sylvie FOUQUET, Mme Sylvie HAMPIKIAN
A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Objet : Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du premier adjoint**1^{er} tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (nul) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Sylvie HAMPIKIAN : 3 (trois) voix
- M Jean-Pierre LUÇON : 5 (cinq) voix
- M Christophe MESMIN : 2 (deux) voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour du scrutin

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (nul) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Sylvie HAMPIKIAN : 4 (quatre) voix
- M Jean-Pierre LUÇON : 6 (six) voix

- M Jean-Pierre LUÇON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

Election du deuxième adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (nul) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Sylvie HAMPIKIAN : 4 (quatre) voix
- Mme Laetitia MAURI : 3 (trois) voix
- M Christophe MESMIN : 4 (quatre) voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour du scrutin

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (nul) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Sylvie HAMPIKIAN : 5 (cinq) voix
- Mme Laetitia MAURI : 3 (trois) voix
- M Christophe MESMIN : 3 (trois) voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour du scrutin

3^{ème} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (nul) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

A obtenu :

- Mme Sylvie HAMPIKIAN : 7 (sept) voix
- Mme Laetitia MAURI : 1 (un) voix
- M Christophe MESMIN : 3 (trois) voix

- Mme Sylvie HAMPIKIAN ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé deuxième adjoint.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



Publication par voie d'affichage le 20 septembre 2022
Transmission à la Sous-Préfecture de Brive le 20 septembre 2022